



# FORMATION POST-PERMIS

Depuis le 1er janvier 2019, les titulaires **d'un premier permis de conduire** qui ont suivi **une formation complémentaire « post-permis »** bénéficient **d'une réduction du délai probatoire**. Le décret 2018-715 paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post-permis exclusivement réservée aux conducteurs novices.

Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, on note un pic d'accidents chez les conducteurs novices. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants. En effet, un sentiment de surpuissance s'installe dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. Ce phénomène, bien connu de la sécurité routière intervient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire. L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

**Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.**

Les bénéficiaires de cette formation ( volontaires) voient leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction entraînant un retrait de point.

- Une formation certifiée dans une école de conduite labellisée

La formation est dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label «qualité», délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation. La formation est collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un enseignant de la conduite spécialement formé est responsable de l'animation de chacune de ces journées. Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fait l'objet d'un arrêté pour garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire.





## • Réduction de la période probatoire

# Un stage postpermis : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

## Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

### JEUNE CONDUCTEUR

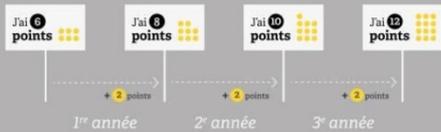
#### COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



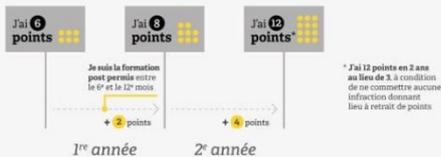
##### CAS N°1 :

*J'ai eu le permis en conduite traditionnelle*

##### SANS la formation post permis



##### AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.**

#### COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



##### CAS N°2 :

*J'ai eu le permis en conduite accompagnée*

##### SANS la formation post permis



##### AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.**





## PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Objectifs	Méthodes pédagogiques	Durée
1 . Construction du groupe	Se présenter Faire connaissance avec le groupe Se sentir concerné par la formation	Méthode active : grille de présentation « brise glace » permettant de faire créer une dynamique de groupe et de faire émerger des thématiques	45 min
2 . Auto-évaluation des élèves	Se connaître en tant que conducteur Prendre conscience de ses limites	Méthode active : traitement du questionnaire d'auto-évaluation en sous groupe (questionnaire rempli en amont de la formation)	1h
3. Perception des risques	Se positionner face au risque Questionner les différences intra-personnel Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque	Méthode active : positionnement et réflexion individuelle à l'aide d'un questionnaire puis échange en grand groupe. Utilisation de support vidéo ou photos présentant des situations à risques	1h15
4. Situations complexes	Comprendre et résoudre des situations complexes	Méthode active : travaille en sous-groupe sur des situations complexes à l'aide de supports vidéos et/ou photos	1h00
5. Choix de mobilité	Etre conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement Découvrir des modes de déplacements alternatifs	Méthode active : traitement du questionnaire d'auto-évaluation partie mobilité en sous-groupe Réflexion autour de l'éco-mobilité et de valeurs écologiques	1h30
6. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes	Construire et anticiper ses déplacements Prendre conscience de ce qui peut influencer ses choix et ses décisions Réfléchir à la notion de responsabilité Exprimer son point de vue, sa position	Méthode active : « jeu de rôle »	1h20
7. Bilan	S'engager devant un groupe Faire le point sur la formation	Remise des attestations de fin de formation	10 min